

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais



André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 23 juillet 2015
No de dossier : 10887/115805.00159

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : BUDGET DE PARTICIPATION

Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité – Application de l'article 48.1 de la LRÉ et suite de la décision D-2014-033
R-3897-2014 Phase 1

Chère Consœur,

Veillez ne pas tenir compte de notre lettre et du budget de participation du 21 juillet dernier. Il s'agit de versions non définitives envoyées par erreur. Veuillez nous en excuser. Nous déposons également le bon budget de participation de la FCEI.

La FCEI a bien pris connaissance de la décision D-2015-103 et confirme à la Régie de l'énergie ce qui suit.

La FCEI entend présenter son interprétation de l'article 48.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie et déposer son argumentation écrite au plus tard 8 septembre 2015 à midi.

En ce qui a trait aux caractéristiques ou objectifs opérationnels d'un MRI de même que la question du traitement des réseaux autonomes, la FCEI confirme qu'elle a retenu les services de l'expert Paul Centolella aux fins de traiter de ces deux enjeux.

La FCEI a bien pris note des paragraphes 21 à 25 de la décision D-2015-103 et le mandat de M. Paul Centolella sera effectué à l'intérieur des balises décrites par la Régie de l'énergie.

Le mandat confié par M. Paul Centolella est le suivant :

« Mandate for Paul Centolella and Associates, L.L.C.

The Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) will retain Paul Centolella and Associates, L.L.C. to provide independent expert testimony. Mr. Centolella, who provided expert testimony that the Régie relied on in the last Hydro Quebec Transmission (HQT) and Hydro Quebec Distribution (HQD) rate proceeding, will testify in Phase 1 of this case on the topics identified in the Decision of June 30, 2015. His testimony will consider the particular conditions of HQT and of HQD and address the type, number and characteristics of performance-based regulation (PBR) for these utilities. Recognizing that this will be an initial implementation of PBR for HQT and HQD, his testimony in this phase of the proceeding would focus on the operational objectives, characteristics, and indicators of performance for the structural incentives to be included in the different components of PBR mechanisms. Following on the 2013 statute, his testimony will address how to provide incentives for HQT and HQD to pursue efficiency gains, beneficial cost reductions, and sustainable ongoing improvements in performance and service quality, and how to streamline the regulatory process.

The components of PBR plans that Mr. Centolella is expected to examine include:

- The use and structure of Multi-year Performance-based Rate Plans, in combination with Earnings Sharing Mechanisms, so as to provide efficiency incentives to the utilities and a means of customers to share in beneficial cost savings, together with consideration of:
 - o Potential Off-Ramps to address unanticipated conditions;
 - o End of Period Reviews to ensure the sustainability of improvements and address issues that may carry over to future periods.
- Consideration of a Menu of Contracts approach for setting Allowed Revenue;
- Components that balance incentives with cost recovery including:
 - o Attrition Relief Mechanisms;
 - o Expenditure Capitalization;
 - o Treatment of Large Investments; and
 - o Selective use of Cost Trackers;
- The choice of Revenue or Rate Caps (Decoupling); and
- Incentives for Reliability, Service Quality, and Sustainable On-going

Performance Improvement, including consideration of:

- o The value of uninterrupted service;
- o Service Quality for customers; and
- o Enabling ongoing performance improvements through continued innovation, among other factors.

Mr. Centolella also will address the role of incentives and PBR in addressing the cost and performance of autonomous networks. »

De manière à éclairer également la Régie de l'énergie de même que les intervenants, M. Centolella a préparé un document expliquant l'approche qu'il entend prendre dans le cadre du présent dossier et justifiant également son budget au présent dossier. Ce document est joint en annexe au Budget de participation de la FCEI.

La FCEI présentera également un rapport d'analyse préparé par M. Antoine Gosselin indiquant les objectifs recherchés par la FCEI dans le cadre de la mise en place du ou des mécanismes incitatifs et formulant des recommandations quant aux éléments constitutifs du mécanisme.

Vous noterez également que le taux horaire du soussigné dans le budget de participation est indiqué à 375,00\$. Ce taux demandé s'explique pour les motifs suivants :

- Le présent dossier revêt une importance certaine avec des implications pour les années à venir;
- Le fait d'avoir œuvré pour la Régie et devant la Régie depuis 1998 dans la majorité des dossiers font que le soussigné apporte une connaissance, une rigueur et une efficacité certaine utile à ce dossier, notamment pour avoir participé au développement du mécanisme incitatif de Gaz Métro pendant les années 2000;
- Le taux demandé n'est pas exagéré. Il est, de manière importante, sous le taux horaire des grands cabinets de Montréal, incluant ceux des procureurs externes que retient de temps à autre Hydro-Québec devant la Régie de l'énergie;
- Le présent dossier revêt une complexité certaine et il existe un nombre limité d'avocats ayant une expérience dans le domaine;
- Les dossiers récents, notamment le dossier R-3842, a vu la Régie autoriser des taux supérieurs au Guide.
- Le taux maximum du Guide de 255\$ n'a pas été modifié depuis 2009.

CONCERTATION DES INTERVENANTS

À l'invitation de la Régie de l'énergie, les intervenants se sont concertés par voie de conférence téléphonique et par le biais d'une rencontre tenue au cabinet du soussigné en date du jeudi 16 juillet 2015.

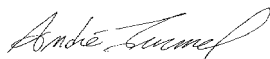
Des dix (10) intervenants reconnus par la Régie de l'énergie dans le présent dossier, les discussions entre les intervenants ont permis de retenir trois (3) experts potentiels, soit ceux présentés par la FCEI, par le RNCREQ et par l'AQCIE-CIFQ.

La FCEI souhaite cependant faire remarquer que si l'effort de concertation a réussi, en ce sens que seulement trois (3) rapports d'expert seront déposés au lieu de potentiellement dix (10) expertises qui auraient pu être déposés par le nombre équivalent d'intervenants, les balises budgétaires établies par la Régie de l'énergie ont rendu difficile la recherche d'experts, notamment causée par la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. De plus, il apparaît étonnant qu'Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Transport ne soient pas soumises à de telles balises.

En toute équité, la FCEI souhaite que la Régie de l'énergie ou bien restreigne Hydro-Québec aux mêmes impératifs budgétaires quant aux experts soit un maximum de 200 000 \$ ou bien lève la limite budgétaire permettant de retenir les trois (3) experts. Le tout, assujéti bien sûr au critère de l'utilité, en bout de piste. Il serait dommage pour l'ensemble des intervenants et la Régie de l'énergie d'être privé de l'apport d'experts chevronnés identifiés au débat.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère Consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel
AT/mb

p. j. Budget prévisionnel et Mandat détaillé de M. Paul Centolella
c.c. : Procureurs de HQD et HQT
Intervenants